

## Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

**Monsieur le Maire,**

Je soussigné : Madame Edwige MAHROUG

Profession : Présidente de l'association des parents d'élèves pour Culture et Loisirs

Adresse : 1 rue du Clos-Mouton, 25370 Jougne

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons catégorie 3.

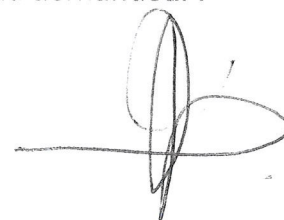
Lieu : Stade de football de Jougne ; sauf conditions météorologiques défavorables, le cas échéant le lieu sera la Salle St Eloi à la Ferrière-sous-Jougne, 25370 Jougne

Le : Samedi 27 juin 2026 de 11h00 à 23h00

A l'occasion de : Kermesse

Fait à Jougne, le 15 mai 2026

Signature du demandeur :



### Arrêté municipal N° 2026-48

Le Maire de JOUGNE,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le préfet sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L. 3335-1 du Code de la santé publique.

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3331-1, L. 3332-3, L. 3334-2 et L. 33352-5 du Code de la santé publique,

### ARRÊTE

Madame Edwige MAHROUG, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boisson de catégorie 3.

Le : Samedi 27 juin 2026 de 11h00 à 23h00

A : Stade de Football de Jougne ; sauf conditions météorologiques défavorables, le cas échéant le lieu sera la Salle St Eloi à la Ferrière-sous-Jougne, 25370 Jougne

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire,  
Denis POIX-DAUDE



Commune de Jougne  
1 Place de la Mairie - 25370 JOUGNE  
Tél : 03.81.49.11.75  
accueil@mairiedejougne.fr / www.mairiedejougne.fr  
Numéro de Siret n° 212 503 189 000 12